

JULIEN DUBOIS
ARCHITECTES SA
BUREAU SIA
EPFL REG A

T +41 32 913 41 72
F +41 32 913 41 56

RECOMMANDÉ
SEP Olympic
M. René Jacot
Point du Jour 17
2300 La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, 08 novembre 2019
Concerne : Votre courrier du 31 octobre 2019

Monsieur Le Président,

Pour faire suite à votre courrier du 31 octobre dernier reçu en date du 04 novembre 2019, je ne vous cache pas que son contenu m'a fortement surpris, pour ne pas dire fâché.

Tout d'abord, je vous retourne votre facture qui est nulle et non avenue, car mon bureau n'a rien à voir avec la commande des vins Mauler, si ce n'est d'avoir accueilli les cartons à la livraison et au retour dans un souci d'aide et de sponsoring. Je vous prierais donc de détruire cette facture et de me confirmer que la somme a bien été annulée. Cette facture n'aurait jamais dû exister car 4 cartons fermés ont été rendus chez Mauler et le prix du dernier carton fermé a été versé dans la caisse de la tente VIP par M. Pierre-Alain Fleury et M. Julien Dubois, à titre personnel, afin d'équilibrer les comptes comme vous nous l'aviez demandé en comité. Payer votre facture équivaudrait à payer 24 bouteilles qui ont été rendues à la maison Mauler et payer 2 fois les 6 dernières bouteilles.

Il faut se rappeler que toute cette mascarade provient du fait qu'Adriano Crameri, alors caissier du Résisprint, a « osé » demander de recevoir les bons de repas de la cantine à M. Christian Hostettler lors du débriefing du 40ème Résisprint international. M. Hostettler s'en est offusqué mais a proposé de transposer cela en contrôlant la commande des vins Mauler. Vous avez refusé d'entrer en matière pour les bons de repas mais vous avez trouvé normal de le faire pour les vins Mauler. Etonnant.... Bien que cela insinue que je sois malhonnête, cela ne me pose pas de problèmes de vous fournir des explications car, de mon côté, je n'ai rien à cacher.

Avec M. Christian Hostettler, vous suggérez que j'ai détourné des fonds du Résisprint international en gardant pour moi 30 bouteilles, ce qui est totalement faux et irrévérencieux. C'est la deuxième fois que vous vous permettez cela, bien que vous m'ayez remercié pour mes explications dans votre courriel du 02 octobre dernier (ci-joint). Vous indiquez même : « Il est temps maintenant de tourner la page... ». Je vous somme donc d'arrêter vos sous-entendus sans quoi je pourrais me voir dans l'obligation de poursuite judiciaire contre vous et Monsieur Hostettler pour diffamation.

Comme je vous l'ai expliqué lors de mon courriel du 30.09.2019 (ci-joint), et je dois malheureusement vous indiquer que votre « enquête » auprès de la Maison Mauler est totalement erronée, il y a bien eu 10 cartons de 6 bouteilles de vin Mauler qui ont été livrées en date du jeudi 27.06.2019 jusqu'à mes bureaux (voir courriel du 06 juin avec Mme Vuille), il y a eu 4 cartons de vin Mauler rendu le jeudi 04 juillet 2019 en même temps que deux paniers de coupes à champagne et de deux sauts à champagne pour refroidir les bouteilles. Comme il y a eu seulement 6 cartons de vin Mauler facturées, les 4 autres cartons ont bien dû être rendus !

Je confirme qu'il y a bien eu 5 cartons non ouverts transportés (et non transposés) dans le coffre d'une voiture par M. Christian Hostettler, mais que sur les 5 cartons, 4 ont été rendus à la maison Mauler (voir courriel du 01 juillet et du 07 novembre 2019) selon le principe de la vente en consignation. Il y avait bien une clause de retour de carton non ouvert (voir courriel du 06 juin 2019 avec Mme Vuille) ! Nous ne parlons donc plus que d'un carton fermé qui a été conservé et payé par

JULIEN DUBOIS
ARCHITECTES SA
BUREAU SIA
EPFL REG A

T +41 32 913 41 72
F +41 32 913 41 56

M. Pierre-Alain Fleury et moi-même au prix de 16.50 la bouteille. Si nous avions rendu 5 cartons fermés à la maison Mauler, nous n'aurions pas atteint la somme minimal de CHF 500.00 et nous aurions dû payer des frais de livraison de CHF 100.00, ce qui nous paraissait un peu absurde. Nous avons essayé de rendre les 5 cartons mais comme la négociation avec la maison Mauler a échoué (voir courriel du 01.07.2019), nous avons donc préféré mettre la main au porte-monnaie et payer les CHF 99.00 du carton restant afin de ne pas faire de frais inutile au Résisprint. Cet argent a directement été versé à la caisse de la tente VIP et fait donc partie du décompte de cette caisse.

Je précise, car vous n'en parlez pas dans votre courrier, qu'il restait encore 8 bouteilles provenant de 2 cartons ouverts. M.Pierre-Alain Fleury et moi-même avons également racheté les bouteilles restantes au prix de CHF 16.50 la bouteille. L'argent a également été directement versé à la caisse de la tente VIP avant de la rendre au caissier, toujours dans un souci que la tente VIP ne coûte rien, comme demandé par vous-même.

Je réfute donc devoir quoique ce soit comme valeur pécuniaire au Résisprint ou à la SEP Olympic, tout en me demandant si les mêmes manières cavalières ont été appliquées à d'autres équipes, notamment à la buvette.

J'en profite également pour vous faire part de mon étonnement dans la manière dont vous avez décidé de me considérer, sachant que non seulement, j'ai fonctionné comme bénévole, mais qu'en plus de cela, j'ai versé CHF 500 en tant que sponsor et mis à disposition du Résisprint l'infrastructure de mon bureau et une partie de mon personnel pour la recherche de fond et l'organisation de cette manifestation en ne facturant que les frais effectifs de copies, d'oblitération, ...

Voyant le peu de respect que vous accordez à mon engagement, et sachant que certains bénévoles sont payés, vous comprendrez que je vous adresse une facture pour le temps passé par mes employés à organiser le 40^{ème} Résisprint (courriers envoyés, mise sous enveloppes, livraison du bar, ...). Il va de soi que je resterai personnellement bénévole et que mon travail pour le 40^{ème} Résisprint ne sera pas facturé. Vous trouverez donc en annexe la facture 1019 du 04 novembre 2019 pour un montant de CHF 600,00 que vous voudrez bien payer dans les meilleurs délais mais au plus tard le 15 novembre prochain.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et vous priant de prendre bonne note de son contenu, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Julien Dubois Architectes SA
Julien Dubois
CEO

Copie : M. Christian Hostettler, christian.hostettler@ne.ch

Annexes : Votre facture en retour du 31.10.2019 à détruire
Courriel du 07 novembre 2019 de Mme Vuille de chez Mauler
Courriel du 02 octobre 2019 du Président
Courriel du 30 septembre 2019
Courriel du 01 juillet avec Mme Vuille de chez Mauler
Courriel du 06 juin 2019 avec Mme Vuille de chez Mauler
Copie du Bulletin de livraison du Mauler
Facture n°1019 du 04.11.2019